

**DE L'ART MILITAIRE  
CHEZ LES ARABES  
AU MOYEN ÂGE**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649767540

De l'Art Militaire chez les Arabes au Moyen Âge by M. Reinaud

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.  
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

[www.triestepublishing.com](http://www.triestepublishing.com)

**M. REINAUD**

**DE L'ART MILITAIRE  
CHEZ LES ARABES  
AU MOYEN ÂGE**



**DE L'ART MILITAIRE**

**CHEZ LES ARABES**

AU MOYEN AGE,

*Joseph Trassard*  
**PAR M. REINAUD,**

**MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR D'ARABE.**



**PARIS.**

**IMPRIMERIE NATIONALE.**

**M DCCC XLVIII.**

Wat 198.48

Harvard College Library  
320 Oxford Street  
Cambridge, Mass. 02138  
U.S.A.

# DE L'ART MILITAIRE

CHEZ LES ARABES AU MOYEN AGE.<sup>1</sup>

---

EXTRAIT N° 9 DE L'ANNÉE 1849  
DU JOURNAL ASIATIQUE.

---

La bravoure des Arabes est un fait admis de tous. Ils n'étaient pas des guerriers vulgaires, ces hommes qui, se laissant entraîner par les prédications de Mahomet et de ses premiers disciples, envahirent, en quelques années, la plus belle partie de l'ancien monde. Mais rien n'indique que les Arabes eussent, dès cette époque, adopté une tactique particulière: le courage et l'enthousiasme étaient leurs principaux éléments de succès. Ce fut plus tard, notamment pendant les guerres des croisades, que les Arabes perfectionnèrent leurs institutions militaires. A cette époque, les guerriers de l'Orient et de l'Occident se trouvèrent en présence. La lutte n'était pas seulement entre les chrétiens et les musulmans; les Tartares, sortis de leurs déserts sous la conduite de

<sup>1</sup> Un extrait de ce Mémoire a été lu dans la séance générale de la Société asiatique du 17 août.

Djendjiz-Khan et de ses enfants, avaient conquis la Perse, la Mésopotamie, la Syrie et l'Asie Mineure; ils s'avancèrent jusqu'aux portes de l'Égypte. De ce concours de nations naquit un nouvel art, qui s'enrichit d'emprunts faits à chaque peuple; et sans doute cet art n'était pas méprisable, puisqu'il permit aux musulmans de chasser les guerriers de l'Occident de la Terre sainte, et que la cavalerie des Mamelouks, qui en était la dernière trace, ne tomba que dans des temps récents, devant la discipline française.

En Orient, comme chez nous au moyen âge, les hommes d'armes combattaient de préférence à cheval. C'est pour cela que chez les Arabes le mot *art militaire* se confond ordinairement avec celui de *cavalerie*; il est rendu chez eux par *فروسية*, qui a cette signification, et l'homme d'armes est appelé *فارس* ou cavalier. De plus, comme la lance jouait jadis en Orient le rôle principal, le guerrier était appelé *رماح* ou lancier.

Les armes offensives des Arabes étaient l'épée, la lance, la massue, l'arc, l'arbalète, etc. Les armes défensives étaient le bouclier, le casque, la cote de maille, etc. Ils faisaient aussi usage de machines, telles que la baliste, le bélier, etc. Ils n'oublièrent pas les matières incendiaires, notamment le salpêtre converti en poudre de guerre. En 1845, j'ai publié, conjointement avec M. Favé, capitaine d'artillerie, un volume et un atlas sur le feu grégeois, les feux de guerre et les origines de la poudre à ca-



non. Mon intention n'est pas de revenir ici sur ce sujet; nous nous proposons, M. Favé et moi, de reprendre ailleurs cette question.

Les Arabes ont eu de bonne heure, dans leur langue, des traités sur l'art militaire. Quelques-uns de ces écrits étaient la traduction de livres composés en persan, dans les premiers siècles de notre ère, sous la puissante dynastie des Sassanides. L'auteur du *Kitab-alfhris*, qui florissait dans la dernière moitié du x<sup>e</sup> siècle de notre ère, cite, dans son chapitre de l'art militaire<sup>1</sup>, un ouvrage intitulé : « L'art de la guerre et manière de prendre les forteresses et les villes, de dresser des embuscades, d'envoyer à la découverte, de placer des vedettes, d'expédier des détachements et de disposer des corps armés, d'après un traité qui fut composé (au III<sup>e</sup> siècle) pour Ardeschir, fils de Babek<sup>2</sup>. » L'auteur cite aussi un traité du tir<sup>3</sup>, composé au v<sup>e</sup> siècle, par le roi Bahram-Gour. De plus, il fait mention d'un exposé des anciennes institutions militaires de la Perse, sous le titre de *Art militaire et règlements de la cavalerie*

<sup>1</sup> Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, t. II, fol. 172 v.

<sup>2</sup> كتاب ادب الحروب وفتح الحصون والمدائن وتدريب الكمين  
وتوجيه الجواسيس والطلانغ والسرايا ووضع المسالغ ترجمته مما عمل  
لأردشير بن بابك

<sup>3</sup> Massoudy fait mention de la grande habileté de Bahram-Gour à tirer de l'arc. Voyez le *Moroudj-Aldzeheb*, t. 1, folio 116 (manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, n<sup>o</sup> 714 du supplément).

avec la manière dont les rois de Perse défendaient les quatre coins de leur empire<sup>1</sup>.

A l'égard des traités qui avaient pris naissance chez les Arabes mêmes, l'auteur du *Kitab-alfihrist* cite un écrit composé, sous le khalifat d'Almansour, par Abd-al-Djabbar, fils de Ady, sous le titre de *Lois de la guerre et manière de ranger une armée*<sup>2</sup>, ainsi qu'un traité en deux livres, rédigé sous le règne d'Almamoun, par Khalyl, surnommé الهولمي والشعراني. Enfin, il fait mention d'un livre sur le feu, le naphte et l'emploi qu'on en faisait à la guerre<sup>3</sup>, ainsi que d'un autre livre où il était parlé du bélier et des mangonneaux, des stratagèmes et des ruses de guerre<sup>4</sup>.

Le nombre des livres qui traitent de l'art militaire alla toujours croissant. A mesure que l'art s'enrichissait ou se modifiait, de nouveaux exposés devenaient nécessaires; malheureusement, la plupart de ces traités ne portaient ni date, ni nom d'auteur; les faits qu'ils contenaient étaient censés la répétition des procédés inventés par Aristote et mis en usage par Alexandre le Grand; ou bien on en fai-

<sup>1</sup> كتاب تعيينة الحروب واداب الاساورة وكيف كانت ملوك  
الفرس تولى الاربعة الثغور من الشرق والغرب والجدى والتهن  
Sur les quatre points cardinaux désignés ici, voyez mon Introduction  
à la Géographie d'Aboulféda, p. cxcii et suiv.

<sup>2</sup> في اداب الحروب وصورة العسكر

<sup>3</sup> كتاب العلم بالنار والنفط والزراقات في الحروب

<sup>4</sup> كتاب الدبابات والمخنيقات والليل والمكاييد

sait honneur, soit aux prophètes de l'Ancien Testament, soit aux fondateurs de l'islamisme. Vainement l'on chercherait des renseignements sur ces traités dans les livres de bibliographie et de biographie orientale. Ces traités sont hérissés de termes techniques, dont quelques-uns sont étrangers à la langue arabe, et qui, pour la plupart, ne sont pas expliqués dans les dictionnaires; souvent, les copies qui s'en faisaient étaient incorrectes<sup>1</sup>. Si un de ces livres tombait sous les yeux d'un homme de lettres, c'était ordinairement pour lui lettre close.

Sans doute, il y avait une intention politique dans les obstacles dont on entourait ce genre d'ouvrages; on craignait qu'ils n'arrivassent entre des mains suspectes, particulièrement entre celles des chrétiens, qui étaient alors en état permanent de guerre avec les musulmans. Un auteur ou un copiste qui se piquait de zèle pour sa religion, aurait été vivement affligé qu'un livre sorti de ses mains servit à l'instruction des ennemis de sa foi. En tête de quelques-uns de ces traités, il est dit que les procédés qui y sont décrits ont été imaginés en vue de la défense de la religion<sup>2</sup>; on lit dans l'un d'entre eux que ces procédés ne doivent être communiqués qu'à des personnes bien intentionnées<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les passages textuels cités dans ce Mémoire sont reproduits avec leurs incorrections.

<sup>2</sup> Man. ar. de la Bibliothèque nationale, supplément, n° 988, au commencement.

<sup>3</sup> Man. ar. de la Bibliothèque nationale, n° 1128, fol. 36 v.